

## Taxe d'apprentissage 2021 (Salaires 2020)

Décret N°2019 - 1491 du 27 Décembre 2019 relatif au solde de la Taxe d'apprentissage 13% (ancien Hors Quota)

### Votre entreprise

Coordonnées de votre entité  
gestionnaire ou cabinet comptable :

SIRET :

Contact : ..... Tél : .....

Mail : .....@.....

Raison sociale : .....

Adresse du siège : .....

CP : ..... Ville : .....

Partenaire éventuel :  PAYS D'AIX UNIVERSITE HANDBALL

### Modalité du calcul de votre taxe

- Masse Salariale 2020 = A
  
- Calcul de la Taxe d'apprentissage ( $A \times 0.68\%$ ) = B  
(Pour les entreprises d'Alsace Moselle ce taux est de 0.44%)
  
- Montant du solde de la taxe ( $B \times 13\%$ ) = C

Versement à ARFAMSTA / FUTUROSUD (tout ou partie de C) = ..... €

### Affectation et paiement (avant le 31/05/2021)

#### ARFAMSTA

Organisme gestionnaire du CFA FUTUROSUD

N°UAI : 0133622S

Contact : Sabrina LALOY AUX

Tel : 06.25.64.86.61 / 04.96.11.56.40

Mail : [s.laloyaux@futuresud.org](mailto:s.laloyaux@futuresud.org)

#### Modes de règlement :

##### Par chèque :

- à l'ordre de ARFAMSTA et envoyé à :  
CFA FUTUROSUD – 7 rue de la république BP  
51519 – 13471 Marseille Cedex 02

##### Par virement :

- Titulaire du compte : ARFAMSTA FUTUROSUD
- Domiciliation : CL MARSEILLE CARNOT 02835
- IBAN : FR41 3000 2028 3500 0007 1724 F12
- BIC : CRLYFRPP

**A réception de votre règlement, un reçu vous sera adressé justifiant l'acquittement de votre taxe**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Cachet et signature